

Pourquoi ne réouvrirait-on pas les bagnes de Nouvelle Calédonie, de Cayenne... ?

écrit par Manuel Gomez | 17 mai 2024





30 mai 1854 – Création du bagne de Cayenne, en Guyane – Herodote.net



©Archives Nouvelle-Calédonie La Ière |

Puisqu'il est question de la Nouvelle Calédonie, une fois de plus, et ce n'est pas la fin, il me paraît intéressant de rappeler que sur ce territoire de 400 kms de long sur 64 de large devenu terre française en 1853, Napoléon III avait installé une colonie pénitentiaire, un bagne, dont le premier convoi, de 250 criminels, fut expédié le 5 janvier 1864.

Après la « Commune de Paris » plusieurs détenus « politiques

» y furent transplantés mais également plus de 2000 condamnés Algériens. Dans les années 1890 cette colonie pénitentiaire comptabilisait environ 12.000 bagnards. Théoriquement ce bagne fut fermé en 1877 mais, jusqu'en 1931, environ 2300 détenus politiques y furent « transportés ».

A présent les bagnes de Cayenne, de Saint-Laurent-du-Maroni, de l'île Royale, etc. ouvert en 1852 par Louis-Napoléon Bonaparte, dont les premiers locataires furent 3000 prisonniers politiques.

Jusqu'à leurs fermetures, en 1946, ces bagnes ont vu passer environ 15.000 « relégués » (condamnés à plus de 8 ans) et environ 52.000 « transportés ».

Pourquoi ce qui fut possible jusqu'en 1946 ne le serait-il pas aujourd'hui ?

La reconstruction de ces « colonies pénitentiaires » permettrait d'accueillir plusieurs dizaines de milliers de délinquants et de criminels condamnés à plus de 5 ans (transportés et accomplissant leur condamnation « sans remise de peine ») et condamnés à plus de 10 ans (relégués définitivement).

Qu'ils soient étrangers, binationaux ou français et dans des conditions d'hygiène (soyons humaniste !) bien plus confortables qu'elles ne l'étaient jusqu'à la moitié du XXe siècle et qu'elles le sont actuellement dans les prisons surpeuplées de la « Métropole ».

Ces reconstructions seraient bien moins onéreuses que la construction de ces 15.000 nouvelles places de prison... promises depuis 2017 et qui ne verront jamais le jour !

Autre sujet aussi préoccupant, sinon plus, celui des « mineurs » de moins de 18 ans. Ces « mineurs » sont livrés à

la rue, sans éducation, sans formation et servent de main d'œuvre à tous les trafics : ils sont au service de la délinquance et du crime. Il est impératif de les éloigner immédiatement de leurs familles, de leurs entourages, des banlieues et de tous ces territoires perdus et livrés à la délinquance et au trafic de stupéfiants et cela dès la première condamnation à une peine ferme et jusqu'à leur majorité. Il faut les encadrer militairement dans des « camps éducatifs » fermés, sous la surveillance d'officiers et de sous-officiers et d'équipes sociales et leur redonner de la vigueur physique et morale, les occuper d'une façon saine et intelligente et les maintenir dans une discipline et leur donner le goût du travail à travers des ateliers d'artisanat.

(Exemple, entre de nombreux autres, les organisations proposées à l'époque par le Maréchal de Lattre de Tassigny, le camp de Frileuse.)

Manuel Gomez